



**Ministère de la Santé  
et des Services sociaux**

# **Stratégie québécoise d'économie d'eau potable**

**Reddition de comptes 2015**

Édition :

**La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux**

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

**[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca) section **Documentation**, rubrique **Publications****

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Bibliothèque et Archives Canada, 2017

ISBN : 978-2-550-71830-7 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2017

## TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte .....	1
2. Mise en œuvre des engagements du ministère de la santé et des services sociaux .....	1
2.1 Comité de travail.....	2
2.2 Résultats et analyse de la troisième reddition de comptes par GESTRED –P10 – année 2014-2015.....	2
3. Constats .....	4
4. Recommandation .....	4
5. Annexe 1 .....	5
6. Annexe 2 .....	10

## 1. CONTEXTE

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) a été adoptée le 28 mars 2011 par le Conseil des ministres et s'inscrit dans l'engagement 49 de la Politique nationale de l'eau dont le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ont la responsabilité. Pour ce faire, la stratégie vise une réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec et une réduction des pertes d'eau par fuites au plus 20 % du volume total d'eau produit pour 2017.

- **ENJEUX**

- Conservation de la ressource naturelle pour les générations futures.
- Mise en place de bonnes pratiques de gestion de l'eau dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), sans compromettre les activités de soins et d'hygiène.

Le calendrier de réalisation établi par le MAMOT pour les engagements du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est :

1 <sup>er</sup> avril 2011	<ul style="list-style-type: none"><li>o Créer un comité de suivi de la SQEEP et diffusion des résultats.</li><li>o Produire un guide d'information sur la mise en œuvre de la SQEEP (MAMROT).</li></ul>
1 <sup>er</sup> avril 2013	<ul style="list-style-type: none"><li>o Compléter un état de situation et un plan d'action pour chaque établissement du RSSS.</li><li>o Adopter de saines pratiques de gestion de l'eau visant le personnel.</li></ul>
1 <sup>er</sup> avril 2015	<ul style="list-style-type: none"><li>o Réaliser les correctifs dans les plans d'action, soit la réparation des fuites ainsi que les ajustements, modifications et entretiens de l'équipement en place de façon à éviter le gaspillage de l'eau.</li></ul>
31 décembre 2016	<ul style="list-style-type: none"><li>o Présenter un bilan des mesures d'économie d'eau potable réalisée ainsi qu'une évaluation de la réduction de la consommation d'eau réalisée.</li></ul>
Processus continu	<ul style="list-style-type: none"><li>o Collaborer avec les organismes municipaux à l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation.</li><li>o Remplacer les équipements de plomberie, à la fin de leur vie utile, par des équipements à faible consommation d'eau.</li><li>o Installer des compteurs en fonction de la réglementation municipale.</li><li>o Produire des guides de bonnes pratiques par différents ministères.</li><li>o Comité de suivi interministériel.</li></ul>

## 2. MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Pour réaliser les engagements du MSSS, nous nous sommes assurés préalablement de la participation et de la réalisation de la SQEEP par le RSSS en inscrivant cette mesure dans les ententes de gestion entre le MSSS et les Agences et les Établissements, et ce, depuis 2011. En 2013, le MSSS a présenté les résultats de ces actions au MAMOT.

Cette section présente les résultats des différentes actions réalisées depuis avril 2013. À la lumière des enseignements tirés des deux premiers exercices de reddition de compte, certains ajustements ont été apportés au plan de travail afin d'optimiser les efforts et les résultats :

- Le calendrier de reddition de comptes a été modifié afin de permettre un suivi annuel (à la période P10) au lieu d'un suivi semestriel (aux périodes P6 et P13).
- La formulation de certains critères de performance a été revue afin d'en faciliter la bonne compréhension.
- La façon d'évaluer le potentiel, les objectifs et les gains effectués en matière de réduction de consommation d'eau potable a été simplifiée.

## 2.1 COMITÉ DE TRAVAIL

Pour la période de 2013 à 2015 les membres du comité de travail ont été consultés pour la révision du formulaire « 630 » de GESTRED.

## 2.2 RÉSULTATS ET ANALYSE DE LA TROISIÈME REDDITION DE COMPTES PAR GESTRED – P10 – ANNÉE 2014-2015

Les établissements du RSSS ont complété le formulaire « GESTRED » pour les installations qui sont des propriétés publiques seulement et qui sont approvisionnées par un réseau d'eau potable municipale. Le tableau 2.1 présente les résultats et l'analyse des données de « GESTRED ».

Tableau : 2.1. Résultats et analyse des données de « GESTRED » mai 2015.

	RÉSULTATS	ANALYSE
<b>Généralités</b>		
1.	Le taux de réponse, au questionnaire SQEEP, dans le cadre de l'exercice de reddition de comptes pour la période P10 se terminant le 20 janvier 2015, est de 91 % (624 réponses sur une possibilité de 683).	On conclut que le RSSS inscrit la SQEEP dans le cadre de ses activités de gestion immobilière.
<b>Groupe A – Critères essentiels d'organisation</b>		
2.	Un responsable de la gestion de l'eau potable a été désigné dans 406 installations/604 réponses, soit (67,2 %).	La gestion de l'eau potable s'est améliorée de 10% par rapport de 2013. Près de 70% des installations ont nommé un gestionnaire responsable.
3.	Une minorité des installations disposent actuellement des principaux outils de gestion qui sont : a. une politique relative à la gestion et à l'amélioration de ses bâtiments eu égard à la consommation d'eau potable (27,9 %); b. un inventaire et une évaluation des principaux points d'utilisation d'eau potable dans chacun des bâtiments (22,5 %); c. un plan d'action et de suivi pour l'amélioration de l'efficacité de la consommation d'eau potable (33,4 %); d. un programme de sensibilisation et de formation du personnel aux bonnes pratiques en matière d'utilisation de l'eau potable (10,4 %).	Les pratiques de gestion de l'eau et le développement des principaux outils de gestion des critères du groupe A se sont améliorés.  Pour les points a, b et c : le nombre d'établissements conformes à ces critères a doublé par rapport à 2013.  Pour le point d, il n'y a aucune amélioration depuis octobre 2013.
4.	La procédure de signalement des fuites d'eau et autres dysfonctionnements est le seul outil largement disponible. La procédure est présente dans 79,8 % des installations.	La conformité à ce critère a augmenté de plus de 10 % pour atteindre près de 80 % des installations.
<b>Groupe B – Critères techniques à fort potentiel</b>		
2.	La présence de systèmes qui évacuent la chaleur via un flux d'eau potable directement rejeté à l'égout est relativement répandue.	Selon les calculs effectués en 2013, 95% des économies du potentiel de réduction de la consommation identifié concerne les systèmes de refroidissement qui évacuent la chaleur via un flux

	<p>a. Systèmes de CVCA : 24,4 % des installations (P10-2015: 92/504);</p> <p>b. tours de refroidissement : 85 % sont conformes (15/99) et sont optimisées de façon à limiter le taux d'apport d'eau d'appoint;</p> <p>c. réfrigérateurs et congélateurs : 25,5 % sont conformes dans les installations (116/454);</p> <p>d. machines à glace : 9 % sont conformes (34/371);</p> <p>e. équipements médicaux spécialisés : 10 % (19/185).</p>	<p>d'eau potable directement rejeté à l'égout.</p> <p>Pour la présente reddition de compte, le MSSS avait invité le RSSS à prioriser les analyses pour rendre conforme de façon prioritaire les systèmes de CVCA (critère : 7 et 7.1) et les réfrigérateurs et congélateurs (critère : 10).</p> <p>Le nombre d'équipements non conformes est maintenant de 92. Compte tenu du potentiel d'économie de la consommation, il est recommandé de poursuivre les efforts pour se conformer. <b>Ce critère mérite un suivi prioritaire.</b></p> <p>La grande majorité des tours de refroidissement sont déjà bien exploitée. Un potentiel d'amélioration existe pour 15 installations.</p> <p>Le nombre de conversions depuis oct. 2013 est de l'ordre de 6 %. Compte tenu du potentiel d'économie de la consommation, il est recommandé de poursuivre les efforts de conversion. <b>Ce critère mérite un suivi prioritaire.</b></p> <p>Seulement 10 % des installations sont non conformes.</p> <p>Aucun changement notable.</p>
<b>Groupe C – autres critères techniques</b>		
7.	Environ 61,5 % des installations comportent toujours un ou plusieurs robinets de lavabo dont le débit est de plus de 5,7 L/min.	L'implantation de robinets avec un flux de 5,7 L/min constitue une mesure qui est peu complexe et devrait être inscrite dans les activités de maintien d'actif ainsi qu'au plan d'action à court terme.
8.	Environ 68,6% des installations comportent toujours une ou plusieurs toilettes dont le débit est de plus de 6 L/chasse.	Compte tenu que le potentiel de réduction de la consommation est moins important, il est recommandé que les travaux d'amélioration pour les toilettes suivent le calendrier de remplacement selon la vie utile de l'équipement ou encore dans le cadre des travaux de rénovation fonctionnelle.
<b>Mesure de la consommation</b>		
9.	Environ 32,5 % des installations sont dotées de compteur d'eau permettant une mesure de la : a. consommation totale : 27,5 % des installations (89/584); b. consommation partielle : 5,0 % des installations (29/584).	La mesure de la consommation de l'eau constitue une donnée de gestion importante mais représente des coûts significatifs selon le cycle de vie d'un compteur d'eau. Cette mesure devrait s'autofinancer par la réduction de la consommation de l'eau potable en calculant le coût de l'eau potable économisé. Actuellement certaines municipalités du Québec ont réglementés l'installation de compteur d'eau.
10.	Environ 57 % des installations prévoient commencer à mesurer leur consommation d'eau durant la prochaine année.	
11.	La consommation d'eau pour 96 installations durant la période 2014-2015 est de 6 916 981 m3.	Le métrage de la consommation d'eau par installation aide à la planification des mesures d'urgence dans le cas de pénurie d'eau ou de coupure. Le coût du service de l'eau potable dans les municipalités du Québec est évalué à 2,26\$/m3 en 2012 par le MAMOT. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2015 « Rapports sur le coût et les sources de revenus des services d'eau »

### 3. CONSTATS

La reddition de comptes a permis de mesurer le chemin parcouru depuis 2011 par le RSSS dont voici les constats :

- Pour cette troisième reddition de comptes, nous soulignons l'effort du RSSS dans la prise en compte de l'importance de la gestion de la ressource de l'eau potable, à l'intérieur des activités de gestion immobilière. Le RSSS a complété le formulaire 630- Stratégie québécoise d'économie d'eau potable de « GESTRED » à 91% .
- Dans le rapport de juin 2013, le potentiel de réduction avait été évalué à 1 460 950 m<sup>3</sup> pour par 37 répondants dont 1 384 763 m<sup>3</sup> était lié aux systèmes de refroidissement qui évacuent la chaleur via un flux d'eau potable directement. En 2015, le RSSS a transmis quelques données sur la réduction effective de consommation d'eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Celle-ci représente une économie de 154 425 m<sup>3</sup> (ventilation : 51 812 m<sup>3</sup> par les systèmes de refroidissement rejetant la chaleur à l'égout / total du groupe B : 144 689 / total du groupe C : 9 736 m<sup>3</sup>) et représente une économie de près de 350 000\$/an (2.26\$/m<sup>3</sup>) pour les services d'eau dans les municipalités et représenterait seulement 10% du volume potentiel estimé en 2013.
- L'évaluation des économies d'eau est actuellement complexe dans plusieurs installations compte tenu que peu de bâtiments ont des compteurs d'eau. Pour mieux identifier l'effort que le RSSS réalisera dans les prochaines années, nous avons demandé dans la reddition de comptes de 2015 d'identifier le nombre d'équipements qui ne satisfont pas les critères du groupe B et si des travaux de correction sont planifiés à court terme (0-3ans). Les résultats transmis pour les deux critères prioritaires sont:
  - a. critère 7 : 53 % (126/238) des refroidisseurs des systèmes de ventilation non conforme seront corrigés;
  - b. critère 10 : 47 %(133/284) des systèmes de refroidissement des réfrigérateurs et congélateurs

### 4. RECOMMANDATION

- Le MSSS, en collaboration avec le RSSS, poursuivra ses actions selon le plan de travail national. Un suivi annuel via le formulaire 630 de GESTRED permettra de suivre l'évolution des économies.
- Compte tenu qu'un établissement de santé ne peut pas remplir sa mission sans eau, il est primordial que le RSSS poursuive la réalisation de la SQEEP en mettant les ressources nécessaires pour répondre aux engagements que le MSSS a pris envers le MAMOT et devienne de plus en plus exemplaire dans l'utilisation de la ressource pour améliorer son empreinte « eau ». (voir annexe 2 : exemple de consommation)

5. ANNEXE 1

Groupe A - Critères essentiels d'organisation																									
Question	Réponse	Région														Total décembre 2014		Total octobre 2013		Total avril 2013		Variation	Commentaire		
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	Nb	%	Nb	%	Nb		%	Nb
1. L'établissement a-t-il une politique relative à la gestion et à l'amélioration continue de ses installations eu égard à la consommation d'eau potable (immobilisation, équipement médical et non médical) ?	Non	14	39	41	56	20	69	14	19	12	5	1	39	10	25	15	56	435	72,1%	513	89,2%	534	91,8%	-99	Augmentation significative de 17%. Il reste encore une large majorité d'installations (72%) dépourvues de politiques sur la gestion de l'eau potable.
	Oui	15	22	5	39	25	3	11	4	10	10	24	168	27,9%	62	10,8%	48	8,2%	17,1%						
	<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>39</b>	<b>63</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>108</b>	<b>39</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>80</b>	<b>603</b>	<b>100,0%</b>	<b>575</b>	<b>100,0%</b>	<b>582</b>	<b>100,0%</b>	<b>21</b>	
2. L'établissement a-t-il désigné un responsable de la gestion de l'eau potable, disposant des ressources nécessaires pour mettre en œuvre la politique de l'établissement à cet égard ainsi que le présent programme ?	Non	4	24	11	6	7	58	9	2	9	26	9	4	8	21	198	32,8%	241	41,8%	246	42,2%	-48	Changement majeur, près de 70% des installations ont nommé un gestionnaire responsable.		
	Oui	25	15	53	50	18	50	30	20	14	5	1	17	11	21	17	59	406	67,2%	335	58,2%	337		57,8%	69
	<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>39</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>108</b>	<b>39</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>80</b>	<b>604</b>	<b>100,0%</b>	<b>576</b>	<b>100,0%</b>	<b>583</b>		<b>100,0%</b>	<b>21</b>
3. L'établissement a-t-il un inventaire et une évaluation de la consommation des principaux points d'utilisation de l'eau potable dans chacune de ses installations ?	Non	26	36	50	38	19	77	15	14	13	5	1	43	20	23	20	68	468	77,5%	508	88,2%	535	91,8%	-67	Le % a doublé à 22%, cependant il reste encore beaucoup à faire.
	Oui	3	3	14	18	6	31	24	8	10	2	5	12	136	22,5%	68	11,8%	48	8,2%	88					
	<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>39</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>108</b>	<b>39</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>80</b>	<b>604</b>	<b>100,0%</b>	<b>576</b>	<b>100,0%</b>	<b>583</b>	<b>100,0%</b>	<b>21</b>	
4. L'établissement a-t-il un plan d'action et de suivi pour l'amélioration de l'efficacité de la consommation d'eau potable pour chacune de ses installations ?	Non	37	30	36	21	87	17	15	9	1	40	11	13	17	68	402	66,6%	495	85,9%	518	88,9%	-116	Le % a doublé à 33%, cependant il reste encore beaucoup à faire.		
	Oui	29	2	34	20	4	21	22	7	14	5	3	9	12	8	12	202	33,4%	81	14,1%	65	11,1%		137	
	<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>39</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>108</b>	<b>39</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>80</b>	<b>604</b>	<b>100,0%</b>	<b>576</b>	<b>100,0%</b>	<b>583</b>		<b>100,0%</b>	<b>21</b>
5. L'établissement met-il en œuvre, dans chacune de ses installations, un programme de sensibilisation et de formation du personnel aux bonnes pratiques en matière d'utilisation de l'eau potable ?	Non	29	39	51	56	25	99	38	19	14	5	1	41	10	25	22	67	541	89,6%	516	89,6%	532	91,3%	9	Aucune amélioration, c'est resté stable. Il reste encore beaucoup à faire.
	Oui	13	9	1	3	9	2	10	3	13	63	10,4%	60	10,4%	51	8,7%	12								
	<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>39</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>108</b>	<b>39</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>80</b>	<b>604</b>	<b>100,0%</b>	<b>576</b>	<b>100,0%</b>	<b>583</b>	<b>100,0%</b>	<b>21</b>	
6. L'établissement a-t-il, pour chacun de ses installations, une procédure pour le signalement des fuites d'eau et autres dysfonctionnements (ex. : adresse intranet, numéro de téléphone) ?	Non	16	10	13	4	23	2	7	6	1	27	1	3	3	6	122	20,2%	171	29,7%	216	37,1%	-94	Légère amélioration. Près de 80% des installations ont une procédure de signalement de fuites. C'est très bien.		
	Oui	29	23	54	43	21	85	37	15	17	5	16	19	22	22	74	482	79,8%	404	70,3%	366	62,9%		116	
	<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>39</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>108</b>	<b>39</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>80</b>	<b>604</b>	<b>100,0%</b>	<b>575</b>	<b>100,0%</b>	<b>582</b>		<b>100,0%</b>	<b>22</b>



**STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**  
**REDDITION DE COMPTES 2015**

Groupe C - Autres critères techniques		Région															Total décembre 2014		Total octobre 2013			Total avril 2013			Variation		Commentaire				
Question	Réponse	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	Nb	%	Nb	%	s.o. exclu	Nb	%	s.o. exclu	Nb		%			
17. Est-ce que TOUS les robinets de lavabo ont un débit limité à 5,7 l/minute (1,5 gal us/minute) ? (Note : Le débit doit être suffisant pour assurer la fonction. Un débit inférieur à 5,7 l/minute n'est pas recommandé pour un poste de lavage des mains).	Ne sais pas	5	3	2	5	1						11	5	6	38	6,4%			355	64,5%	66,0%	337	66,6%	68,6%	12	-2,9%	Un gain important est à faire avec les lavabos car plus de 60% des installations sont non-conformes. Remarque: Le nombre d'installation augmente au lieu de diminué. Probablement pq la question				
	Non	12	25	53	36	15	56	35	12	4	5	1	34	20	17	42	367	61,7%													
	Non applicable	1															10	1,7%			183	33,3%	34,0%	154	30,4%	31,4%		-3	-0,2%		
	Oui	12	11	11	18	10	35	4	9	15			9	9	6	31	180	30,3%	12	2,2%											
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>40</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>99</b>	<b>39</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>79</b>	<b>595</b>	<b>100,0%</b>	<b>550</b>			<b>506</b>	<b>100,0%</b>		<b>45</b>	<b>8,2%</b>				
18. Est-ce que TOUS les robinets d'évier ont un débit limité à 8,3 l/minute (2,2 gal us/minute) ? Exception : Les éviers pour lesquels un débit d'eau plus élevé est fonctionnellement requis ne doivent pas être considérés.	Ne sais pas	6	3	2	5	1						11	5	6	39	6,6%			308	56,1%	58,2%	301	59,4%	61,6%	8	-6,3%	Un gain important est à faire avec les éviers car plus de 50% des installations sont non-conformes.				
	Non	14	16	48	29	14	45	30	9	3	5	1	33	20	12	37	316	53,1%													
	Non applicable	1															9	1,5%			221	40,3%	41,8%	188	37,1%	38,4%		10	1,7%		
	Oui	9	21	16	24	11	47	9	12	16			10	9	11	36	231	38,8%	20	3,6%											
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>40</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>99</b>	<b>39</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>79</b>	<b>595</b>	<b>100,0%</b>	<b>549</b>			<b>507</b>	<b>100,0%</b>		<b>46</b>	<b>8,4%</b>				
19. Est-ce que TOUTES les pommes de douche ont un débit limité à 7,6 l/minute (2,0 gal us/minute) ? Exception : Douches adaptées, sur diviseurs et autres douches spécialisées.	Ne sais pas	5	2	2	4	1	2	1				1	10	4	6	39	6,6%			219	40,3%	48,2%	222	43,9%	52,2%	-7	-8,2%	Aucun changement.			
	Non	6	12	42	13	7	41	25	5	2	5	5	11	9	29	212	35,6%														
	Non applicable	9	11	2	15	6	14	5	1	2	1	4	4	7	8	12	101	17,0%			235	43,2%	51,8%	203	40,1%	47,8%	8		0,7%		
	Oui	9	15	20	26	12	40	9	11	18			3	6	3	9	243	40,8%	90	16,5%											
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>40</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>99</b>	<b>39</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>79</b>	<b>595</b>	<b>100,0%</b>	<b>544</b>			<b>506</b>	<b>100,0%</b>		<b>51</b>	<b>9,4%</b>				
20. Est-ce que TOUTES les toilettes (à réservoir et robinet de chasse) ont une consommation limitée à 6,0 l/chasse (1,6 gal us /chasse) ?	Ne sais pas	6	3	2	5	1						10	5	6	38	6,4%			399	72,8%	74,7%	372	73,1%	75,2%	9	-4,5%	Aucun changement.				
	Non	16	30	49	37	21	74	35	13	14	5	1	29	1	19	17	408	68,6%													
	Non applicable	1															9	1,5%			135	24,6%	25,3%	123	24,2%	24,8%		5	-0,6%		
	Oui	7	5	15	17	4	18	3	8	9			13	9	1	5	26	14,0%	14	2,6%											
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>40</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>99</b>	<b>39</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>79</b>	<b>595</b>	<b>100,0%</b>	<b>548</b>			<b>509</b>	<b>100,0%</b>		<b>47</b>	<b>8,6%</b>				
20.1 Est-ce que la consommation d'eau des toilettes consommant plus de 6 l (1,6 gal us) par chasse a été optimisée ? (Note1 : Le débit du robinet de chasse a été ajusté ou le robinet de chasse existant a été remplacé par un autre à plus faible consommation (si un rendement adéquat peut être maintenu) Note 2 : À défaut de pouvoir rencontrer le critère 20, les installations devraient rencontrer le critère 20.1).	Ne sais pas	6	2	3	6	1						2	10	5	1	36	6,2%			370	67,6%	80,6%	355	69,7%	83,7%	1	-6,0%	Aucun changement. Cependant il grand que le 408 de la question #20 précédente.			
	Non	17	32	45	39	21	62	31	14	10	5	2	20	1	19	15	40	37,1%			88	16,3%	19,4%	69	13,6%	16,3%	-1		-1,6%		
	Non applicable	5	3	11	9	1	6	2	2				6	1	9	22	87	14,9%			88	16,1%									
	Oui	2	3	7	3	17	1	6	13				1	8	9	2	16	15,1%													
<b>Total</b>		<b>28</b>	<b>39</b>	<b>62</b>	<b>55</b>	<b>25</b>	<b>97</b>	<b>39</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>36</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>79</b>	<b>582</b>	<b>100,0%</b>	<b>547</b>			<b>509</b>	<b>100,0%</b>		<b>35</b>	<b>6,4%</b>				
21. Est-ce que TOUTES les urinoirs ont une consommation limitée à 1,0 l/chasse (0,26 gal us /chasse) ?	Ne sais pas	1	2	1	2	3	1	2	1			3	2	4	6	17	6,9%			171	30,9%	61,7%	181	35,4%	62,2%	-1	-6,8%	Les répondants ont sûrement mal compris la question car les urinoirs de 3litre/chasse ne sont presque pas installé dans nos bâtiments. Remarque : la norme CSAZ317.1-09 est plus exigeante que			
	Non	6	10	32	15	7	41	16	4	12	2	4	15	5	11	170	28,7%														
	Non applicable	21	27	21	41	16	30	17	12	9	5	1	21	9	4	15	41	29,0%			106	19,2%	38,3%	110	21,5%	37,8%	10		-2,0%		
	Oui	1	3	10	8	2	23	5	3				18	9	1	6	27	11,6%			276	49,9%									
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>40</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>99</b>	<b>39</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>79</b>	<b>593</b>	<b>100,0%</b>	<b>553</b>			<b>511</b>	<b>100,0%</b>		<b>40</b>	<b>7,2%</b>					
22. Est-ce que TOUTES les urinoirs sont dotés de robinets de chasse manuels ou de robinets de chasse à détection de mouvement ? Note: L'absence de robinets de chasse manuel ou à détection de mouvement implique obligatoirement un système de chasse automatique à intervalle de temps prédéterminé ou en continu.	Ne sais pas	1										1	1	1	3	0,5%			65	11,7%	23,6%	77	15,1%	26,6%	8	-2,8%	Un gain important est à faire avec 73 installations car les urinoirs sont munis d'un système de chasse automatique à intervalle de temps prédéterminé ou en continu.				
	Non	1	6	8	4	2	12	15	3	3	3		3	5	4	7	73	12,3%			211	38,0%	76,4%	212	41,6%	73,4%		12	-3,9%		
	Non applicable	21	29	21	40	16	31	18	12	9	5	1	20	9	4	18	293	49,5%			279	50,3%									
	Oui	7	5	35	12	7	56	6	5	10			19	10	11	7	33	22,3%													
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>40</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>99</b>	<b>39</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>78</b>	<b>592</b>	<b>100,0%</b>	<b>555</b>			<b>510</b>	<b>100,0%</b>		<b>37</b>	<b>6,7%</b>				
23. Est-ce que TOUTES les laveuses à linge de type résidentiel sont conformes à la norme ENERGY STAR ?	Ne sais pas	5	4	1	4	1	2	1				1	1	1	14	2,4%			79	14,4%	18,8%	79	15,5%	20,8%	-21	-5,7%	Encourageant, le nombre est passé de 79 à 58 installations non-conformes pour les laveuses à linge energy star. Il serait logique de croire qu'elle tendra vers 0 avec le remplacement des laveuses qui ne sont				
	Non	3	2	11	7	3	10	4	1	3	1	1	5	3	4	58	9,8%			342	62,3%	81,2%	301	59,1%	79,2%	39		5,6%			
	Non applicable	12	23	8	12	2	17	5	6	3	2	7	8	7	10	136	23,1%			128	23,3%		129	25,3%							
	Oui	14	15	40	33	20	73	29	12	17	3	34	12	6	13	60	64,7%	342	62,3%		301	59,1%		39	5,6%						
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>40</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>101</b>	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>78</b>	<b>589</b>	<b>100,0%</b>	<b>549</b>			<b>509</b>	<b>100,0%</b>		<b>40</b>	<b>7,3%</b>					
24. Est-ce que TOUTES les lave-vaisselle de type résidentiel sont conformes à la norme ENERGY STAR ?	Ne sais pas	3	3	1	1	1	1	1				1	1	2	12	2,0%			58	10,6%	23,9%	57	11,3%	25,2%	-20	-4,8%	Encourageant, le nombre est passé de 58 à 38 installations non-conformes pour les laveuse à vaisselle energy star. Il serait logique de croire qu'elle tendra vers 0 avec le remplacement des laveuses à vaisselle				
	Non	3	1	6	2	3	9	2	2	3	1	2	1	3	2	38	6,5%			185	33,9%	76,1%	169	33,5%	74,8%	49		6,3%			
	Non applicable	23	29	33	31	13	32	9	7	16	1	1	27	10	16	45	30,4%			303	55,5%		278	55,2%							
	Oui	3	10	22	20	9	59	28	11	2	4	15	10	3	6	234	39,8%	185	33,9%		169	33,5%		49	6,3%						
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>40</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>101</b>	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>79</b>	<b>588</b>	<b>100,0%</b>	<b>546</b>			<b>504</b>	<b>100,0%</b>		<b>42</b>	<b>7,7%</b>					
25. Est-ce que TOUTES les douchettes de pré-rinçage ont une consommation limitée à 4,9 l/min ?	Ne sais pas	5	4	3	9	1	5	1				2	4	34	5,7%			189	34,1%	54,9%	184	36,2%	56,3%	14	-1,9%	Aucun changement.					
	Non	16	8	32	17	30	31	21	6	4	5	14	12	5	22	203	34,3%			155	28,0%	45,1%	143	28,1%	43,7%		5	-1,1%			
	Non applicable	11	14	18	22	9	38	13	5	3	1	5	10	7	12	195	32,9%			210	37,9%		181	35,6%							
	Oui	2	13	10	14	6	21	4	4	13			24	8	2	9	30	16,0%													
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>40</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>99</b>	<b>39</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>79</b>	<b>592</b>	<b>100,0%</b>	<b>554</b>			<b>508</b>	<b>100,0%</b>		<b>38</b>	<b>6,9%</b>				
26. Est-ce que TOUTES les lave-vaisselle sont conformes à la norme ENERGY STAR pour lave-vaisselle commercial ?	Ne sais pas	10	21	15	15	7	42	16	6	5	2	20	7	1	4	20	19,1%			168	30,8%	47,2%	161	32,2%	47,5%	14	-1,0%	Aucun changement.			
	Non	8	15	19	20	5	32	12	4	3	2	1	11	10	7	12	186	31,8%			189	34,7%		161	32,2%						
	Non applicable	11	4	25	20	13	22	11	6	14	1	7	2	3	10	33	182	31,2%													

**STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**  
**REDDITION DE COMPTES 2015**

Mesure de la consommation d'eau		Région															Total décembre 2014		Total octobre 2013		Total avril 2013		Variation		Commentaire	
Question	Réponse	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb		%
M1. La consommation d'eau potable de l'immeuble est-elle mesurée par un ou plusieurs compteurs permanents ? -- SI NON, passez directement à M5	Non	21	22	36	32	20	88	31	8	22	1		26	20	20	10	51	408	67,5%	450	78,3%	466	79,8%	(42)	-10,7%	Augmentation de 61 installations avec compteurs.
	Oui totalement	8	17	25	20	5	14	6	12		4	1	13	4	14	23	166	27,5%	105	18,3%	89	15,2%	61	9,2%		
	Oui partiellement	1	3	4		7			2	1			4	1	2	5	30	5,0%	20	3,5%	29	5,0%	10	1,5%		
	<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>40</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>109</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>79</b>	<b>604</b>	<b>100,0%</b>	<b>575</b>	<b>100,0%</b>	<b>584</b>	<b>100,0%</b>	<b>29</b>	<b>5,0%</b>	
M2. La municipalité effectue-t-elle la lecture périodique des compteurs ?	Non	7	30	35	27	16	30	15	12	19	5	1	23		6	10	40	277	80,1%	513	89,2%					
	Oui	4	1	15	5	3	9	3	3	1			5	1	8	11	69	19,9%	62	10,8%						
	<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>31</b>	<b>50</b>	<b>32</b>	<b>19</b>	<b>39</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>51</b>	<b>346</b>	<b>100,0%</b>	<b>575</b>	<b>100,0%</b>					
M3. L'établissement effectue-t-il la lecture périodique des compteurs ou bien un suivi périodique de la consommation d'eau potable à partir des relevés faits par la	Non	6	29	38	16	18	36	22	8	19	1	1	26	10	6	12	51	299	79,3%	513	89,2%	302	1438%	(214)	-10%	Aucun changement notable. Cependant nous avons près de 200 répondants (575-377) de moins que l'an dernier.
	Oui	5	1	12	16	3	12		7	1	4		2	2	7	6	78	20,7%	62	10,8%	21	6,5%	16	9,9%		
	<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>30</b>	<b>50</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>48</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>28</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>57</b>	<b>377</b>	<b>100,0%</b>	<b>575</b>	<b>100,0%</b>	<b>323</b>	<b>100,0%</b>	<b>(198)</b>	<b>-34,4%</b>	
M4. Quelle est la consommation mesurée pour les 12 derniers mois à partir de compteurs permanents ?		288 067	35 215	564 689	4 106 345	467 944	880 940	58 010	291 491	19	8 071	2 228	129 462	-	9 700	65 903	8 867	6 916 981		1 547 349					Le caractère très fragmentaire de ces données (96 installations) ne permet pas de conclure quoi que ce soit.	
M5. Est-il prévu de mesurer (ou de commencer à mesurer) la consommation d'eau de l'immeuble au cours des 12 prochains mois?	Non	12	6	5	17	16	46	19	3	21	1		25	19	6	8	48	252	43,0%	513	89,2%	337	58,0%	(261)	-46,2%	Augmentation considérable dans les intentions de mesurer la consommation d'eau potable. Cependant il serait surprenant que les établissements puissent y parvenir compte tenu du fait que l'argent ne sera pas au rendez-vous.
	Oui	17	33	58	35	8	56	18	19	1	4		18	1	19	17	30	334	57,0%	62	10,8%	244	42,0%	272	46,2%	
	<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>39</b>	<b>63</b>	<b>52</b>	<b>24</b>	<b>102</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>78</b>	<b>586</b>	<b>100,0%</b>	<b>575</b>	<b>100,0%</b>	<b>581</b>	<b>100,0%</b>	<b>11</b>	<b>1,9%</b>	

# STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

## REDDITION DE COMPTES 2015

Nombre TOTAL d'équipements qui ne rencontrent pas le critère	Région																Total décembre 2014	%		
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16				
7. Est-ce que TOUS les refroidisseurs des systèmes de ventilation sont conçus pour évacuer la chaleur via un condenseur à air ou une tour de refroidissement ?	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)	3	7	7	38	31	17	2	14			0	0	1	0	6	126	53%	Les établissements semblent TROP OPTIMISTES de réduire de 53% le nombre d'unités de ventilation qui ne rencontrent pas le critère.	
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère	8	7	15	53	53	50	3	31			0	0	2	2	1	11	238		
7.1. Est-ce que TOUS les refroidisseurs des systèmes de ventilation qui évacuent la chaleur via un flux d'eau potable directement rejeté à l'égout sont conçus pour arrêter le flux d'eau lorsque le refroidissement n'est pas requis ? (Note 1: en plus de pouvoir être mis automatiquement à l'arrêt, le flux d'eau doit également être ajusté de façon à n'utiliser que le débit nécessaire, sans plus. Note 2: À défaut de rencontrer le critère 7 à court terme, les installations devaient rencontrer le critère 7.1)	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)	6					5	3	3								0	15	60%	Les établissements semblent TROP OPTIMISTES de réduire de 60% le nombre d'unités de ventilation qui ne rencontrent pas le critère.
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère	4		0			11	2	3			1				3	1	25		
8. Est-ce que l'exploitation de TOUTES les tours de refroidissement est optimisée de façon à limiter le taux d'apport d'eau d'appoint ? (voir note).	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)							0	2								0	2	17%	Il aurait seulement 12 jours de refroidissement dans tout le réseau qui n'ont pas de limiteur d'eau d'appoint. C'est très PEU.
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère							8	2			0	0				2	12		
9. Est-ce que TOUTES les tours de refroidissement dont le débit est supérieur à 30 L/s sont équipées de compteurs d'eau sur l'appoint et la purge ?	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)					1	9		1								0	11	58%	Il aurait seulement 18 jours de refroidissement dans tout le réseau qui n'ont pas de compteur d'eau. C'est très PEU.
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère																			
10. Est-ce que TOUS les systèmes de refroidissement des réfrigérateurs et congélateurs sont conçus pour rejeter la chaleur dans l'air ou dans un circuit d'eau refroidie ? (Note 1: l'absence de condenseur à air ou de circuit d'eau refroidie implique obligatoirement un rejet de chaleur via un flux d'eau potable directement rejeté à l'égout.)	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)	25	10	12	24	15	24	1	3	1		0	0	0	0	18	133	47%	Les établissements semblent TROP OPTIMISTES de réduire de 47% le nombre de réfrigérateurs et congélateurs qui ne rencontrent pas le critère.	
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère	51	10	15	56	19	34	7	21	1		0	2	0	0	64	284		On devrait viser 50% car c'est une mesure qui peut être corrigée facilement à faible coût et qui fera économiser beaucoup d'eau potable.	
10.1. Est-ce que TOUS les réfrigérateurs et congélateurs qui évacuent la chaleur via un flux d'eau potable directement rejeté à l'égout sont conçus pour arrêter le flux d'eau lorsque le refroidissement n'est pas requis ? (Note 1: en plus de pouvoir être mis automatiquement à l'arrêt, le flux d'eau doit également être ajusté de façon à n'utiliser que le débit nécessaire sans plus. Note 2: À défaut de pouvoir rencontrer le critère 10 à court terme, les installations devaient rencontrer le critère 10.1)	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)	1	6				16		0							0	5	33	83%	
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère	1	6	0			18	0	0			0	0			4	5	40		
11. Est-ce que TOUTES les machines à glace sont conçues pour rejeter la chaleur dans l'air ou dans un circuit d'eau refroidie ? (Note 1: l'absence de rejet de chaleur dans l'air ou dans un circuit d'eau refroidie implique obligatoirement un rejet de chaleur via un flux d'eau potable directement rejeté à l'égout.)	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)	2		2	17		4	0	2								0	27	37%	Une consigne devrait être envoyée à tout les groupes d'achat afin de remplacer les machines à glace en fin de vie utile par des équipements qui ne sont pas refroidis à l'eau potable.
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère	3		2	17		17	0	10								0	23	73	Il est possible qu'il n'y ai pas de machines à glace qui laissent passer l'eau potable lorsque le refroidissement n'est pas requis étant donné que ces machines à glace sont fabriqués en usine et que beaucoup d'entreprise utilisent ce type d'équipement. Leur fonctionnement est probablement déjà optimisé. (A valider)
11.1. Est-ce que TOUTES les machines à glace qui évacuent la chaleur via un flux d'eau potable directement rejeté à l'égout sont conçues pour arrêter le flux d'eau lorsque le refroidissement n'est pas requis ? (Note 1: en plus de pouvoir être mis automatiquement à l'arrêt, le flux d'eau doit également être ajusté de façon à n'utiliser que le débit nécessaire, sans plus. Note 2: À défaut de pouvoir rencontrer le critère 11 à court terme, les installations devaient rencontrer le critère 11.1)	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)			0	0												0	0		
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère			0	0												0	0		
12. Est-ce que TOUS les systèmes de refroidissement des équipements médicaux sont conçus pour rejeter la chaleur dans l'air ou dans un circuit d'eau refroidie ? (Note 1: l'absence de rejet de chaleur dans l'air ou dans un circuit d'eau refroidie implique obligatoirement un rejet de chaleur via un flux d'eau potable directement rejeté à l'égout.)	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)	1			1	4											1	7	47%	Les établissements semblent TROP OPTIMISTES de réduire de 47% le nombre d'équipement médicaux qui ne rencontrent pas le critère.
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère	1		0	2	8											3	15		Il est possible qu'il n'y ai pas d'équipements médicaux qui laissent passer l'eau potable lorsque le refroidissement n'est pas requis étant donné que ces équipements médicaux sont fabriqués en usine. Leur fonctionnement est probablement déjà optimisé. (A valider)
12.1. Est-ce que TOUS les systèmes de refroidissement des équipements médicaux qui évacuent la chaleur via un flux d'eau potable directement rejeté à l'égout sont conçus pour arrêter le flux d'eau lorsque le refroidissement n'est pas requis ? (Note 1: en plus de pouvoir être mis automatiquement à l'arrêt, le flux d'eau doit également être ajusté de façon à n'utiliser que le débit nécessaire, sans plus. Note 2: À défaut de rencontrer le critère 12 à court terme, les installations devaient rencontrer le critère 12.1)	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)																0	0		
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère																0	0		
13. Est-ce que TOUTES les pompes à vide sont de type sec (sauf si requis pour gaz explosif, corrosif ou oxydant) ? (Note 1: l'absence de type sec implique obligatoirement un rejet de chaleur via un flux d'eau potable directement rejeté à l'égout.)	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)	2		1		2	5	1	0			0	0	0		1	12	46%	Les établissements semblent TROP OPTIMISTES de réduire de 46% le nombre de pompes à vide qui ne rencontrent pas le critère.	
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère	5		3		2	6	1	0			0	0	4	2	3	26			
14. Est-ce que TOUS les compresseurs d'air (médicaux et installations matérielles) sont conçus pour rejeter la chaleur dans l'air ou dans un circuit d'eau refroidie ? (Note 1: l'absence de rejet de chaleur dans l'air ou dans un circuit d'eau refroidie implique obligatoirement un rejet de chaleur via un flux d'eau potable directement rejeté à l'égout.)	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)	3			2				0								2	7	54%	Les établissements semblent TROP OPTIMISTES de réduire de 54% le nombre de compresseurs qui ne rencontrent pas le critère.
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère	3		0	3				0								7	13		
15. Est-ce que le cycle de recharge de TOUTES les systèmes d'adoucissement d'eau sont optimisés (mesure du volume d'eau traité, mesure de la dureté) ?	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)					1	1	2	0								0	3	43%	Les établissements semblent TROP OPTIMISTES de réduire de 43% le nombre de d'adoucisseurs qui ne rencontrent pas le critère.
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère					1	1	2	0								0	3	7	
16. Est-ce que TOUTES les appareils de purification d'eau par osmose inverse et nanofiltration dont la capacité est supérieure à 100 L/h sont conçus de façon à ne pas rejeter à l'égout plus de 60 % du volume d'eau qui y est alimenté ?	Nb total d'équipements que l'on prévoit corriger à court terme (0-3 ans)				4			2									0	6	46%	Les établissements semblent TROP OPTIMISTES de réduire de 46% le nombre de d'appareils à osmose qui ne rencontrent pas le critère.
	Nb total d'équipements qui NE rencontrent PAS le critère				5	1	2										5	13		Note générale: le nombre d'équipement qui ne rencontrent pas le critère semble faible et probablement que plusieurs installations n'ont pas effectué ce sondage avec précision et rigueur. Ces données ne sont probablement pas très fiables.
<b>Total</b>		114	39	53	185	106	231	18	79	-	2	-	12	8	4	14	156	1 021		
<b>Total pour les systèmes de refroidissement rejetant la chaleur à l'égout</b>		63	17	33	127	89	101	11	62	-	1	-	5	4	2	7	101	610		

## 6. ANNEXE 2

Source : Guide des technologies de l'eau

### D.2- Références sur la normalisation de la consommation et benchmarks

On peut définir la moyenne comme l'usage normal, le benchmark comme l'usage acceptable et recommandé et l'extrémité inférieure (les plus faibles consommations) comme les meilleures pratiques. Les références indiquées sont présentées à la fin de cette section.

**Tableau D.2.1 : Consommation d'eau dans les hôpitaux et centres d'hébergement**

Paramètre de normalisation	Valeurs	Commentaires
Hôpital (m <sup>3</sup> /lit/an)	110- 115	Référence 2
Hôpitaux et cliniques (m <sup>3</sup> /lit/an)	150	Référence 4
Maison de repos et de retraite (m <sup>3</sup> /lit/an)	82 60 – 90*	Référence 4 *Il s'agit de l'intervalle de variation
Hôpital (L/patient/employé/jour)	350 - 600	Référence 5
Gros hôpital spécialisé ou universitaire (m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> /an)	1,66 1,38*	Référence 7 - Consommation typique Lorsqu'il y a une buanderie centrale, ajouter 8,2 L par article lavé par an. * Benchmark
Hôpital de petite taille ou de soins de longue durée, sans buanderie pour le personnel (m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> /an)	1,17 0,90*	Référence 7 - Consommation typique Lorsqu'il y a une buanderie centrale, ajouter 8,2 L par article lavé par an. * Benchmark
Hôpital de petite taille ou de soins de longue durée, avec buanderie pour le personnel (m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> /an)	1,56 1,24*	Référence 7 – Consommation typique Lorsqu'il y a une buanderie centrale, ajouter 8,2 L par article lavé par an * Benchmark.
Hôpital général (L/lit/jour)* (L/employé/jour)**	600* 40**	Référence 8 – Il s'agit de paramètres de conception
Hôpitaux (L/lit/jour)	713 à 3090	Référence 9
Centre d'hébergement (L/patient/employé/jour)	180	Référence 5
Centre d'hébergement (L/employé/jour)	745, 6	Référence 3
Centre d'hébergement (m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> /an)* (m <sup>3</sup> /lit/an)** (m <sup>3</sup> /appartement/an)***	2,5 – 4,1* 124 – 154** 96,1 - 150,3***	Référence 6
Centre d'hébergement (m <sup>3</sup> /résident/an)	80,6 68,5*	Référence 7 Consommation typique *Benchmark

Une étude portant sur 56 hôpitaux en Ontario a permis de rapporter les résultats suivants en ce qui concerne l'usage de l'eau.

**Tableau D.2.2 :** Consommation d'eau dans les hôpitaux d'après une étude ontarienn  
 (Référence 10)<sup>1</sup>

Type d'hôpital	Notre d'établissements participants	Consommation moyenne par établissement (m <sup>3</sup> )	Consommation moyenne (m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> )	Consommation la plus faible/plus élevée
Santé mentale	2	47 448	1,51	0,99 / 1,75
Soins longue durée / réhabilitation	4	57 404	1,87	1,26 / 4,36
Santé communautaire	28	140 420	3,57	0,53 / 8,48
Enseignement et recherche	10	540 002	2,56	1,48 / 6,73
Petites communautés	12	21 268	2,98	1,90 / 5,46

<sup>1</sup> Energy Efficiency Opportunities in Ontario Hospitals, Ontario Hospitals Association, February 2006  
<http://www.oha.com/CurrentIssues/Issues/eHealth/Documents/EnergyEfficiencyOpportunitiesfeb28.pdf>